
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
10 mai 2017
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Madame la conseillère Gisèle Simard, siège #4
Madame la conseillère Johanne Cameron, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois d'avril*
- 1.4. *Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Octroi du contrat fondation hôtel de ville/choix option B*
- 3.2. *Octroi du contrat de réfection de la toiture de la salle de l'Institut Canadien*

4. URBANISME ET AGRICOLE

- 4.1. *Demande de dérogation mineure 2017-01/ 1998, Grand Rang*
- 4.2. *Mandat de remplacement à GESTIM*
- 4.3. *Nomination d'inspecteurs municipaux*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1. *Projet SAUVÉR*

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 31.

2017-05-056

1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Giséle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2017-05-057

1.3 Adoption du procès-verbal du mois d'avril

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du mois d'avril 2017.

Adoptée

2017-05-058

1.4 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2016

Monsieur le maire Marc Lavigne invite monsieur Daniel Tétreault, vérificateur comptable à présenter les états financiers au 31 décembre 2016 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

2. FINANCES

2017-05-059

2.1 Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 10 mai 2017, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 64 943,01 \$

Les salaires versés du mois d'avril 2017 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 15 432,80 \$.

Les salaires versés le 4 mai pour la rémunération des pompiers au montant de 5 702,32 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

2017-05-060

3.1. Octroi du contrat fondation hôtel de ville/choix option B

ATTENDU QUE des travaux concernant les fondations de l'hôtel de ville sont nécessaires ;

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à plus de 100 000 \$;

ATTENDU QUE pour se conformer à la loi, un appel d'offres via le système SEAO a été effectué ;

ATTENDU QUE deux entreprises ont soumissionné ;

ATTENDU QUE les prix soumissionnés incluant les taxes pour l'option B sont les suivants :

Axe Construction	160 965,00 \$
Beaulieu Bergeron	189 708,75 \$

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Axe Construction pour un montant de 160 965 \$ incluant les taxes.

ÉTANT ENTENDU QUE tel que prévu au budget, les sommes nécessaires pour la réalisation de ces travaux soient prises à même le surplus accumulé.

Adoptée

2017-05-061

3.2. Octroi du contrat de réfection de la toiture de la salle de l'Institut Canadien

ATTENDU QUE la salle de l'Institut Canadien nécessite des réparations urgentes et ce, afin de préserver le bâtiment ;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées avec différentes alternatives ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater Arry construction pour un montant de 3 890,00 \$ plus les taxes applicables afin de procéder au remplacement des vis du toit et à l'installation d'un «seal».

ÉTANT ENTENDU QUE les sommes nécessaires pour la réalisation de ces travaux soient prises à même le surplus accumulé.

Adoptée

4. URBANISME ET AGRICOLE

2017-05-062

4.1. Demande de dérogation mineure 2017-01/ 1998, Grand Rang

ATTENDU QU'une première demande a été présentée au CCU le 24 janvier dernier demandant la possibilité de construire un agrandissement (sur pieux) à la résidence existante à 4,5 m de la limite arrière au lieu de 10 m ;

ATTENDU QU'après étude de la demande, le CCU suggère d'autoriser avec la condition de ne pas construire de fondation habitable afin de limiter l'ampleur de la dérogation ;

ATTENDU QU'après discussions, le propriétaire veut amender sa demande afin d'avoir la possibilité de construire une fondation, question d'isolation ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà autorisé l'agrandissement de la résidence sans fondation habitable ;

ATTENDU QUE la distance entre l'agrandissement et la limite de terrain reste la même ;

ATTENDU QU'une fondation habitable donne une plus-value au projet ;

ATTENDU QU'une fondation habitable procure effectivement une meilleure isolation ce qui contribue à l'efficacité énergétique ;

ATTENDU QUE nous sommes en présence d'argile qui présente une faible portée ;

ATTENDU QUE la fondation habitable change la nature du projet ;

ATTENDU QUE la largeur de la nouvelle fondation équivaut à 50% de la largeur actuelle de la maison ;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent majoritairement au Conseil municipal d'accorder la demande d'amendement de la dérogation mineure et d'enlever la condition de ne pas avoir de fondation habitable sous l'agrandissement ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Johanne Cameron

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la condition de ne pas avoir de fondation habitable sous l'agrandissement soit enlevée et par conséquent que la demande de dérogation de construire un agrandissement avec fondation à la résidence existante à 4,5 m de la limite arrière au lieu de 10 m soit accordée.

Adoptée

2017-05-063

4.2. Mandat de remplacement à GESTIM

ATTENDU QUE madame Véronique Côté a remis sa démission à la municipalité après plusieurs années de services ;

ATTENDU QUE le processus d'embauche est déjà en place mais nécessite un certain temps ;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de la présence d'une personne à ce poste et ce pour le bon fonctionnement de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'entreprise GESTIM, reconnu dans le milieu municipal, offre du personnel de remplacement dans ces situations ;

ATTENDU l'offre de cette entreprise ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER cette offre à raison de deux jours par semaine, le temps que le remplacement soit effectué.

DE MANDATER monsieur le maire Marc Lavigne et Nancy Fortier directrice générale pour la signature du contrat pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2017-05-064

4.3. Nomination d'inspecteurs municipaux

ATTENDU le mandat confié à GESTIM;

ATTENDU QUE pour accomplir le mandat, il est nécessaire de nommer des inspecteurs municipaux afin que ceux-ci puissent émettre les permis, les avis et constats d'infractions au nom de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER Andréanne Ouellette, Alexandre Thibault et Samuel Grenier pour agir à titre d'inspecteurs municipaux pour la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

2017-05-065

6.1. Projet SAUVÉR

ATTENDU QUE la municipalité a été approchée pour adhérer au projet SAUVÉR;

ATTENDU QUE ce projet comprend notamment l'implantation de bornes électriques, l'acquisition d'un véhicule électrique et d'un logiciel permettant l'autopartage du véhicule ;

ATTENDU QUE ce projet est subventionné à plus de 75 % ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu adhère à ce projet.

QUE les sommes prévues pour l'acquisition d'une borne électrique soient transférées à ce projet notamment pour le déboursé initial de 3 000 \$ relié à l'étude.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-05-066

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Gérald Poirier*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 20 h 45.

Marc Lavigne
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire -trésorière